

AFFAIRE N° 22. - Acquisition d'un terrain de 2 550 m2, cadastré section BD n° 44, sis à Ste Clotilde, appartenant à Monsieur Marcel NICE, en vue de la constitution d'une réserve foncière.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La commune a été saisie par Monsieur Marcel NICE d'une proposition d'achat d'un

terrain de 2 550 m2 sis à Ste Clotilde, entre le CD 49 et la ruelle Pitel, cadastré section BD n° 44, bâti d'une maison créole en bois et d'une maison en dur sous dalle.

Ce terrain jouxte à l'ouest le terrain communal ex. BOYER (ZAD des Patates à Durand) et se trouve à proximité du G.E.S de Ste Clotilde. Sa situation, proche du centre de Ste Clotilde, en fait une réserve foncière intéressante pour la commune dans un secteur appelé à connaître d'importantes transformations au cours des prochaines années, en application des options du Plan d'Occupation des Sols.

Après négociations, un accord est intervenu avec le vendeur sur le prix de 325 000 francs, compatible avec l'estimation des Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 325 000 Francs, ainsi que des honoraires du notaire rédacteur de l'acte de vente.

La dépense sera inscrite au chapitre 908 article 210 du budget communal et prélevée sur un emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des réserves foncières communales à long terme.

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE donne lecture de l'avis des Commissions : "Une Commission spéciale composée de MM. AFFEJEE, HO-POON-SUNG et BOURHIS devra se rendre sur les lieux pour déterminer l'intérêt de cette acquisition".

M. BOURHIS Camille. - C'est un terrain sur lequel se trouvent des constructions en dur, mais il existe des pressions assez fortes entre les deux constructions. Il est pas mal situé parce qu'il se trouve à proximité d'un CES, mais il semble trop exigu pour faire un plateau sportif qui pourrait intéresser l'école.

Il serait souhaitable d'envisager l'acquisition d'un terrain qui se trouve à côté de celui de M. NICE qui serait idéal pour la construction d'un plateau sportif.

LE MAIRE. - Je suis d'accord que ce terrain en lui-même ne vaut pas beaucoup, mais nous achetons toujours des terrains qui sont à proximité et qui permet des extensions. Mais vous avez raison, il faudrait peut-être aussi acheter l'autre terrain qui se trouve à côté et qui pourrait servir.

L'avis de la Commission est favorable.

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE